



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DELIBERATION N° 2024/04**

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU KIT « DECOUVERTE » PROPOSÉ PAR LE SYMEVAD DANS LE CADRE DE L'OPERATION « LES REGLES ONT CHANGÉ »**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un du mois de Février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 15 Février 2024, affichée à la porte principale de la Mairie.

**Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

**Etaient excusés :**

Madame Emilie BOSSEMAN qui n'a pas donné de procuration  
Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration  
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui n'a pas donné de procuration  
Monsieur Vincent VANDEN TORREN qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Monsieur Nicolas COUSSEMENT  
Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA  
Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN

Monsieur Nicolas COUSSEMENT est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SYMEVAD (Syndicat mixte d'élimination des déchets) interviendra sur la commune le 22 Mars 2024 à l'occasion d'une réunion d'information sur les protections menstruelles lavables dans le cadre de l'opération « Les règles ont changé ».

Ces ateliers sont menés dans plusieurs communes de l'agglomération d'Hénin-Carvin pour accompagner les foyers dans l'utilisation de protections menstruelles lavables et de présenter les produits, répondre aux questions et de briser les clichés.

Après avoir participé à cette réunion d'informations, les participantes qui le souhaitent pourront repartir avec un kit « découverte » d'une valeur de 50€, dont 40€ sont financés par le SYMEVAD. Cette opération s'adresse aux personnes résidant sur le territoire du SYMEVAD, dans la limite de 1 kit par foyer.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20240301-DELIB-2024-04-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2024  
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Après avis favorable de la commission « Action sociale et solidaire – Personnes âgées – Logement – Politique de la Ville et insertion sociale et professionnelle » qui s’est réunie le 2 Février 2024 et après avis favorable de la commission « Finances-Ressources Humaines-Jumelage » qui s’est réunie le 14 Février 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l’ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l’unanimité, soit 26 voix,** décide :

- 1) De participer au cofinancement du kit « découverte » proposé par le SYMEVAD à hauteur de 10 € par kit et par foyer, à destination des participants de la réunion d’information sur les protections menstruelles lavables dans le cadre de l’opération « Les règles ont changé », uniquement pour les habitants de la communes et les agents municipaux.
- 2) De fixer l’enveloppe budgétaire à 1200 € maximum
- 3) D’inscrire la dépense au B.P 2024
- 4) D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l’Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de séance  
Mr Nicolas COUSSEMENT

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le ... - 1 MARS 2024  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ



**Date de publication : - 1 MARS 2024**

